



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Indonesie

Question écrite n° 3551

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le fait que depuis l'invasion du Timor oriental par les troupes indonesiennes en 1975, de graves atteintes aux droits de l'homme seraient fréquemment perpétrées. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des informations dont dispose la France sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu demander des informations concernant la situation des droits de l'homme au Timor oriental. Il est très difficile d'obtenir des renseignements précis et vérifiés à ce sujet, dans la mesure où les diplomates en poste à Jakarta doivent être accompagnés lors de leurs visites sur place, et où la presse internationale n'a que rarement la possibilité d'y circuler. Notre pays porte toutefois une attention soutenue au respect des droits de l'homme à Timor. C'est ainsi, notamment, que le représentant de la France, à la 44e session de la commission des droits de l'homme de l'ONU qui s'est tenue à Genève en février dernier, a exprimé sa préoccupation et émis le vœu que le peuple timorais puisse bénéficier de l'exercice de ses droits fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3551

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2766